

<b>Barème fixe</b>		
Ancienneté de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 7 pts par échelon au 31/08/15 (ou au 1/09/15 si reclassement)</li> <li>➤ Hors-classe : 49 + 7 pts par éch de Hors-classe.</li> <li>➤ Classe exceptionnelle : 77 + 7 pts par éch de classe exceptionnelle (98 pts max)</li> </ul>	
Ancienneté de poste	10 pts/an + 25 pts par tranche de 4 ans	
<b>Situation familiale</b>		
Rapprochement de conjoint (RC)	100,2 points sur les vœux DPT, ACA+ tout type d'étab, ZRD et ZRA 40,2 points sur les vœux COMGEO+ tout type d'étab et ZRE	
Avec enfant	50 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1 <sup>er</sup> /09/2016 pour vœux COM, GEO, DPT, ACA+ tout type étab, ZRE, ZRD et ZRA	
Avec séparation	25 points pour 1/2 année de séparation 50 points pour 1 an de séparation 75 points pour 1 année 1/2 de séparation 100 points pour 2 ans 125 points pour 2 années 1/2 de séparation 150 points pour trois années et plus (selon les modalités prévues au BON <sup>n</sup> 9 du 12 novembre 2015)	
Mutations simultanées (MS)	60 points forfaitaires sur les vœux DPT, ACA + tout type d'établissement, ZRD et ZRA 30 points forfaitaires sur les vœux COM, GEO + tout type d'établissement et ZRE. <b>Les vœux et le rang des vœux doivent être identiques</b>	
Rapprochement de la résidence de l'enfant (RRE)	80 points pour un enfant de moins 18 ans au 1 <sup>er</sup> /09/2016 90 points pour deux enfants 100 points pour trois enfants et plus pour vœux COM, GEO, DPT, ACA+ tout type étab, ZRE, ZRD et ZRA	
<b>Situation médicale</b>		
Handicap ou dossier médical de l'enfant	Les candidats bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (intéressé(e), conjoint, enfant) verront leurs vœux bonifiés comme suit <b>sur tout type étab</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 pts sur les vœux : COM</li> <li>• 100 pts sur les vœux : GEO/ZRE</li> <li>• 300 pts sur les vœux : DPT/ZRD/ZRA</li> </ul> Les candidats titulaires de la carte d'invalidité avec un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80 % ou lorsque la personne a été classée en 3 <sup>ème</sup> catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale : <b>500 points sur tous les vœux.</b>	
<b>Bonification Education Prioritaire (EP)</b>		
D'entrée	100 pts sur vœu large typé REP et tout type d'établissement. Sans avis de la commission d'entretien REP+ : 100 pts sur vœu large typé REP+ et tout type d'étab. Si avis favorable de la commission d'entretien REP+ : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 400 pts sur vœu précis "établissement REP+" quel que soit le rang de vœu</li> <li>o 500 pts sur vœu com/geo typé REP+ et tous types d'établissement</li> <li>o 600 pts sur vœu DPT/ACA typé REP+ et tous types d'établissement</li> </ul>	
De sortie	Devant la variété des situations, chaque cas est unique, nous contacter pour que nous puissions répondre exactement à votre demande	
<b>Bonifications liées à la politique de l'académie de Lyon</b>		
Mesure de Carte Scolaire (MCS)	<b>MCS en établissement</b> : 1500 points sur l'ancien étab., sur la COM de l'ancien étab (tout type d'étab), sur le DPT de l'ancien étab (ancien Type ou Tout Type), ACA. Ces vœux sont à mettre obligatoirement dans cet ordre en 1 à 4. Pour les agrégés, nous contacter. <b>MCS en ZR</b> : 1500 points sur l'ancienne ZRE, ZRD et ZRA	
Agrégés demandant des lycées	100 points sur des vœux <b>géographiques (COM, GEO, DPT, ACA)</b> typés lycées (bonification pour les seules disciplines enseignées en collège et en lycée).	
Ancienneté en ZR	L'administration s'est engagée à accorder 20pts/année de TZR plafonnées à 180 pts.	
Stabilisation des TZR sur poste fixe	100 points sur certains groupements de communes GEO + tout type d'étab quelque soit la ZR.	
<b>Valorisation du parcours professionnel</b>		
Réintégration	1000 pts sur certains vœux : nous contacter	
Changement de discipline, reconversion	1000 pts sur certains vœux : nous contacter	
<b>Stagiaires</b>		
Stagiaires ex-contractuels	100 pts au 4 <sup>ème</sup> échelon, 115 pts au 5 <sup>e</sup> , 130 pts à partir du 6 <sup>e</sup> sur les vœux DPT, ACA+ tout type d'étab. ZRD et ZRA	
Stagiaires	50 pts sur le 1 <sup>er</sup> vœu (même principe qu'à l'inter)	
Anciens stagiaires (participants obligatoires en 2013-2014, 2014-2015)	50 pts sur le 1 <sup>er</sup> vœu seulement si vous n'avez pas encore utilisé cette bonification (valable 3ans).	
Stagiaire ex titulaire de la	Nous contacter.	

